

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 février 2008

CP 08/02-04

**INDEMNITES COMPENSATRICES CONSECUTIVES A DES
SINISTRES SURVENUS SUR LES BIENS IMMOBILIERS ET
MOBILIERS DEPARTEMENTAUX**

Les sinistres dus à des incendies ou autres événements venant détruire totalement ou partiellement les biens immobiliers et mobiliers départementaux, donnent lieu à versement d'indemnités compensatrices par les diverses compagnies d'assurances ou par les personnes responsables.

M. le Payeur Départemental souhaite que, conformément aux règles de la comptabilité publique, la Commission Permanente délibère afin d'accepter les indemnités et de décider de leur emploi ou de la non-reconstruction du bien détruit.

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen un état récapitulatif de ces diverses dégradations, entraînant l'émission de titres de recettes pour un montant total de **74 176,85 €** en section de fonctionnement.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer afin de vous prononcer sur l'acceptation des indemnités ci-dessus énumérées et de leur emploi.

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les indemnités compensatrices consécutives à des sinistres survenus sur les bâtiments départementaux, pour un montant total de 74 176,85 € en section de fonctionnement, tel que réparti en annexe.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

**BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS DEPARTEMENTAUX
SINISTRES**

CP 08/02-04		RECETTES			DEPENSES	
Lieu du sinistre	Nature du dommage	Montant	Imputation budgétaire	Titre émis à l'encontre de	Montant	Mandat et date
Stèle « Tour d'Arles » à Caussade	Dégradation du 10/01/2006 (versement unique)	7 545,56 €	775 01	GAN Assurances Paris Tour Gan Cedex 13 92 082 Paris La Défense	7 545,56 €	M23712 du 14/12/07
Dégâts sur les bâtiments départementaux	Tempête du 20/06/2006 (3ème versement)	65 324,34 €	77885 0202	GAN Assurances Paris Tour Gan Cedex 13 92 082 Paris La Défense	77 259,00 €	M20053 du 31/10/07
Collège Darasse à Caussade	Effraction du 09/07/07 (versement unique)	1 306,95 €	77885 221	GAN Assurance Paris Tour Gan Cedex 13 92 082 Paris La Défense	908,96 €	M19589 du 24/10/07
TOTAL GENERAL		74 176,85 €				

Le Président,